



PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI<sup>e</sup> S.

## **CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE BEAUNE**

Association fondée le 21 mai 1851  
1, rue du Tribunal - 21200 BEAUNE

Téléphone : 03.80.22.47.68

Courriel : cbeh@wanadoo.fr

Site Internet : [www.cbeh.org](http://www.cbeh.org)

Permanences : Mercredi de 15 heures à 17 heures 30

### **BULLETIN TRIMESTRIEL N° 111 – mai 2010**

#### **Sommaire :**

Édito	1
Agenda	2
Joies et peines	2
La page des Archives municipales	2
La page de l'Animation du Patrimoine et des Musées	5
Compte rendu de l'assemblée générale	6
Les communautés hospitalières issues de Beaune	8
La « renaissance » de quelques croix	8
Tableau des mesures les plus courantes	12

#### **Recherche historique et manifestations culturelles : le dynamisme au rendez-vous !**

En publiant un bulletin de seize pages en février, nous ne pensions pas nécessairement vous offrir la même quantité de papier trois mois plus tard. Aujourd'hui, c'est encore un bulletin très fourni qui se trouve entre vos mains.

Riche de nombreux articles, petits mais néanmoins menés avec toute la rigueur nécessaire et dans le souci d'être accessibles, ce nouveau bulletin est le reflet de recherches récentes menées par des membres actifs du CBEH, dans différents domaines, mettant à jour certaines études antérieures ou poursuivant la constitution d'instruments de travail utiles à tous. Ce bulletin est aussi le témoin de la mise en valeur du patrimoine historique par la Ville de Beaune, patrimoine archivistique ou monumental, à travers différentes initiatives. Vous y entendrez même résonner l'écho de l'ancien siège social de la SHAB...

La recherche historique locale semble donc active, ce dont je ne peux que me réjouir. J'espère évidemment que beaucoup pourront et voudront poursuivre cette dynamique, en osant franchir le pas et publier le résultat de leurs recherches dans ce bulletin – ou dans le *Bulletin de liaison* du CHVV pour les études sur le monde viti-vinicole. Ces publications sont les vôtres, faites les vivre !

Tout cela ne doit pas laisser de côté les autres activités du CBEH. Dans le sillage de l'assemblée générale – dont vous trouverez le compte rendu dans les pages suivantes – vous pourrez en apprendre davantage sur le docteur Loydreau, de Chagny, le 22 mai prochain. Enfin, le voyage annuel de notre association nous conduira au mois de juin aux confins de la Bourgogne et de la Champagne. Je vous encourage à y participer nombreux.

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce bulletin ou à sa diffusion et à ceux qui y contribueront encore.

Jean-Pierre Brelaud

#### **CBEH**

#### **Siège social :**

**Archives municipales  
de Beaune  
21206 BEAUNE CEDEX  
Bulletin trimestriel  
(version électronique)  
n° 111, mai 2010  
ISSN 1778-3828**

#### **Ont participé à la réalisation**

#### **de ce numéro :**

Jean-Pierre BRELAUD  
Georges CHEVAILLIER  
Yvette DARCY  
Sonia DOLLINGER  
Laure MÉNÉTRIER  
Irène RACLIN  
Jean SALAT

#### **Mise en page :**

Jean-Pierre BRELAUD  
Sonia DOLLINGER

## Agenda

**Samedi 22 mai 2010 à 15 h**

**Chambre de Commerce et d'Industrie – salle Chaptal, 2<sup>e</sup> étage**

Conférence du docteur François Lotteu, président de l'association Mémoire et histoire du pays de Chagny,  
« **Le docteur Loydreau (1820-1911)** »

**Samedi 19 juin 2010**

**Voyage annuel du CBEH : « Aux confins de l'Yonne et de l'Aube »**

(programme et bulletin d'inscription ci-joints)

**Samedi 9 octobre 2010 à 15 h**

Conférence d'Annie Boucher-Cugnasse, professeur honoraire,

« **Adolphe Retté** »

(le lieu sera précisé dès que possible)

## Nos Joles et nos pelnes

Depuis le dernier bulletin nous avons eu la peine de voir disparaître plusieurs de nos amis :

Madame Jyllette MADON, épouse de notre ami Yves Madon, kinésithérapeute retraité, ancien adhérent de notre Centre et grand connaisseur de l'histoire de Beaune ;

Madame Nadine LAPLANCHE, épouse de notre ami, le professeur Jean Laplanche, de Pommard, psychanalyste renommé et fidèle adhérent de notre Centre. Il avait accepté de présider le Congrès de l'ABSS, tenu à Beaune autour du baron de Joursanvault en 1988 ;

Monsieur Robert LAGNEAU, fidèle adhérent du Centre décédé le 17 avril, peu de temps après son épouse.

À toutes leurs familles, nous adressons nos condoléances attristées.

Georges Chevaillier

## La page des Archives municipales de Beaune

### La Culture à Beaune : des fonds associatifs du plus grand intérêt

Deux fonds illustrant un large pan de la vie culturelle de Beaune ont intégré les Archives Municipales pour y couler des jours heureux.

L'un est de collecte déjà ancienne, puisqu'il a été collecté dans les greniers de l'actuel Espace jeunes pendant l'été 2005 par Sonia Dollinger et Maxime Reppert : il s'agit du fonds de la Maison des Jeunes et de la Culture de Beaune, cette mythique MJC, mouvement pionnier des années 1960, qui voit pour la première fois des jeunes se rassembler en dehors des anciennes structures de patronage.

Créée en 1962 sous forme associative, la MJC de Beaune se réunit d'abord dans un préfabriqué, avenue de l'Aigue, puis dans la belle cuverie du Clos Maire. Les jeunes s'y retrouvent pour faire de la musique, de la photo, du théâtre, de la sérigraphie, du sport et pour bien d'autres activités comme des bals et des fêtes. La structure a aussi une dimension sociale en permettant à des jeunes de partir dans des camps de vacances ou à l'étranger. Elle organise des

opérations permettant de venir en aide aux personnes âgées ou nécessiteuses, en mettant en place notamment des opérations « Bûche de Noël ».

L'association est dissoute en 1990 pour faire place à une nouvelle structure municipale, la Maison des Jeunes, des Sports et des Loisirs qui devient ensuite Espace Jeunes.

Cet ensemble, comportant essentiellement des archives et quelques photos, vient d'être définitivement traité, classé et indexé par Yvette Darcy et Soraya Benseghir. Ainsi, il est disponible à la consultation et les Archives municipales accueilleront avec plaisir et le plus grand intérêt les témoignages des « anciens » de la MJC.

L'autre collecte est beaucoup plus récente : elle concerne l'Office de la Culture de Beaune, structure associative créée en 1968 pour coordonner et soutenir les initiatives des associations à vocation culturelle. Très rapidement, l'Office de la Culture s'associe aux manifestations existantes ou organise ses propres événements, et il suffit de citer quelques titres de manifestations pour raviver des souvenirs hauts en couleurs : Festivals des toutes premières années, Concerts Promenade, LIJOURDIS, En mai « fêtes » ce qui vous plait, Photofolies, la récréation en 2003 des Amants de Vérone, œuvre du marquis d'Ivry, des expositions d'art contemporain, des spectacles jeune public ... la liste serait longue.

Il résulte de ces quelque 40 années d'activité un joli lot d'archives papier, des photos, des affiches et quelques enregistrements, dont les archivistes vont naturellement faire leurs délices.

Ainsi, c'est véritablement une radiographie de 50 ans de vie culturelle beaunoise qui nous est promise grâce à ces deux collectes providentielles.

Yvette Darcy,  
Responsable des Archives municipales de Beaune

## ***La page de l'Animation du Patrimoine et du service des Musées***

Exceptionnellement c'est un article commun à deux services municipaux, les Musées et l'Animation du Patrimoine, que nous vous proposons ; article consacré aux deux manifestations culturelles et patrimoniales principales des prochains mois : les expositions autour des 50 ans du jumelage entre Beaune et Bensheim et le festival Cours Eau Jardins.

Exceptionnellement également pas de rubrique dédiée à un monument beaunois mais ce n'est que partie remise pour un article sur les aventures patrimoniales du beffroi depuis l'époque médiévale dans le prochain bulletin.

### **1960 – 2010, 50 ans de jumelage entre Beaune et Bensheim**

L'année 2010 est celle d'un anniversaire particulièrement réjouissant à Beaune : le 50<sup>e</sup> anniversaire de jumelage entre Beaune et la ville allemande de Bensheim. Cette dernière est une commune appartenant au Land du Hessen (la Hesse en français) et située au centre d'un vignoble de 450 hectares sur les coteaux de la fameuse région viticole de la Bergstrasse.

Dans le domaine patrimonial, pour célébrer cet anniversaire, trois expositions sont présentées par la Direction du Patrimoine culturel :

- une exposition à la Bibliothèque Gaspard Monge centre ville qui a lieu du 11 mai au 10 juillet et qui met en avant d'une part tous les ouvrages et autres documents (DVD, CD, guides...) portant sur la culture allemande sous toutes ses formes et d'autre part un exceptionnel fonds allemand provenant du Contrôle Postal (censure en période de guerre) à l'issue de la Première Guerre mondiale. Ce dernier est constitué de classiques de la littérature allemande, d'ouvrages religieux, de partitions, ainsi que de journaux d'époque ;
- deux expositions accueillies au Musée du Vin, dans la salle des Ambassadeurs, du 7 mai au 9 juin.

La première, organisée par les Archives Municipales, a pour ambition de remémorer à tous les visiteurs l'histoire de ce jumelage par le vecteur de nombreux objets et documents conservés aux Archives : chartes d'amitié et de jumelage signées par les Maires successifs des deux villes, cadeaux, photographies....

---

La seconde, à l'initiative des services de l'Animation du Patrimoine et des Musées, se propose de mettre en perspective les cultures viticoles de Beaune et de Bensheim et leur influence sur les architectures des deux villes. Sont mis en confrontation les divers aspects de la culture viticole à Beaune et à Bensheim : grandes étapes de l'histoire de la vigne et du vin dans les deux régions, conditions naturelles, aspects folkloriques et culturels, production et commercialisation des vins, architecture viticole... Sur ce dernier aspect, une petite campagne de photographies a été réalisée sur Beaune pour mettre en évidence les caractéristiques essentielles de l'architecture viticole beaunoise : l'architecture dans les vignes avec de beaux exemples de murets et de cabotes, quelques exploitations viticoles emblématiques de viticulteurs-récoltants et de grandes maisons de vins, l'imbrication entre les vignes et l'espace « urbanisé »...



Cabote, Beaune, Archives municipales de Beaune, photo Yvette Darcy

Une courte synthèse portant sur les maisons traditionnelles de vigneron, sur les caves, celliers et cuveries sera présentée, laissant espérer des recherches plus approfondies sur ces sujets d'études qui n'ont pas fait jusqu'à ce jour l'objet de prospections détaillées ... Avis aux amateurs !

D'autre part, grâce à une fructueuse collaboration scientifique avec plusieurs acteurs du patrimoine de Bensheim qui nous ont mis à disposition un ensemble de documentation et de photographies, une partie de l'exposition présentera avec clarté et précision la région viticole de la Bergstrasse à laquelle appartient Bensheim ; il pourra ainsi être constaté que, malgré une histoire viticole très récente, les paysages viticoles et les produits issus des différents cépages de raisin, notamment l'insubmersible riesling, sont devenus aujourd'hui des éléments incontournables tant pour la construction de l'identité culturelle de la région que pour la communication et l'image touristiques en direction des visiteurs nationaux ou étrangers.

Ces trois expositions entendent également (re)mettre en mémoire la longue et difficile construction d'une Europe aujourd'hui – presque – unie : d'éléments culturels partagés depuis des siècles – citons par exemple la culture du vin ou les maisons à colombages – aux déchirements causés par de nombreux conflits intestins meurtriers, ce sont de nombreux aspects de l'histoire européenne qui sont évoqués.

L'époque la plus récente qui est celle de l'amitié franco-allemande, initiée par la volonté politique des dirigeants des deux pays, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer, est mise en exergue par l'exposition des Archives municipales sur le jumelage ; il est important en effet de s'intéresser à cette notion de jumelage qui se développe dans les années 1950-60 et qui est un élément de concrétisation de la réconciliation franco-allemande, très visible dans toutes les communes du territoire français.

Ces expositions seront présentées et commentées à la délégation de Bensheim qui viendra en séjour à Beaune du 21 au 23 mai 2010. Elles sont accessibles à toutes et tous selon les heures d'ouverture de la Bibliothèque municipale et du Musée du Vin.

**Le Festival Cours Eau Jardins :  
*Ding Dingue Dong,*  
Expositions au beffroi et au Musée des Beaux-Arts  
Du 25 juin au 19 septembre 2010**

Nous vous l'avions déjà annoncé dans le précédent bulletin : l'événement patrimonial cette année est à chercher au cœur de Beaune puisque le beffroi ouvre ses portes au public durant la prochaine période estivale et promet de dévoiler ses mystères les plus anciens et les plus insolites.

Dans un premier temps, l'ouverture du beffroi aux Beaunois et aux touristes s'inscrit dans le cadre du Festival Cours Eau Jardins par la présentation d'expositions réunies sous le titre *Ding Dingue Dong* et qui trouvent leur prolongement au Musée des Beaux-Arts.

Les expositions s'articuleront autour de la notion de *cabinet de curiosités* – d'hier à aujourd'hui –, ce fameux lieu de méditation et de contemplation cher aux princes de la Renaissance – Rodolphe II à Prague, François I<sup>er</sup> de Médicis à Florence et l'archiduc Ferdinand dans son château d'Ambras au Tyrol – qui était censé concentrer toute la diversité du monde et reconstituer un microcosme universel.

Grâce aux formidables fonds patrimoniaux que possède le Musée des Beaux-Arts, sera reconstitué au beffroi un charmant petit cabinet de curiosités tel que l'on peut se l'imaginer : minéraux, fossiles, animaux naturalisés, objets venus de contrées lointaines, médailles, objets « bizarres » et insolites, objets domestiques anciens et quelques surprises que l'on vous laisse découvrir... Pas un objet ne manquera pour répondre aux phantasmes de chacun autour de cette notion de cabinet des savoirs.

Au Musée des Beaux-Arts, sera présentée une version plus moderne et plus artistique du cabinet de curiosités qui aura pour ambition d'illustrer la diversité de la création artistique moderne et contemporaine avec la présentation d'œuvres et de documents provenant des Archives, de la Bibliothèque et des Musées municipaux : œuvres pré-surréalistes du poète beaunois Xavier Forneret, gravures de Petr Herel, sculptures animalières de Michel Couqueberg et lithographies de Picasso, Léger, Chagall et Le Corbusier...

Enfin, l'ouverture du beffroi se devait d'être accompagnée d'une exposition sur l'histoire de ce site et de certains éléments qui en font la notoriété : seront mis en valeur deux mécanismes d'horloges et la sphère lunaire du beffroi ainsi que deux cloches trouvées au beffroi ; tous ces objets imposants bénéficient d'une restauration et d'une remise en fonctionnement dans le cadre du réaménagement du beffroi. En effet, l'accès public au beffroi est précédé d'une importante remise en état et d'une sécurisation du lieu afin d'en faire un nouveau site pérenne de présentation des collections patrimoniales de la Ville de Beaune.



Sphère lunaire après restauration et sphère lunaire réinstallée, beffroi, Beaune, photographies Christian Prêtre.

Pour tout renseignement et informations pratiques : [www.beaune.fr](http://www.beaune.fr) rubrique Temps libre, Culture

Laure Ménétrier,  
Responsable des Musées de Beaune

## **Assemblée générale du 27 mars 2010 à Chagny (après-midi)**

Cette année, notre assemblée s'est tenue à Chagny, localité éloignée d'une quinzaine de kilomètres à peine, mais déjà située en Saône-et-Loire. Cependant, un lien administratif la rattache à nouveau à Beaune depuis qu'existe notre communauté d'agglomération, comme autrefois, lorsque Beaune et Chagny partageaient le même grenier à sel. À l'ouverture de la séance, notre président n'a pas manqué de rappeler cette parenté que l'histoire avait déjà tissée entre les deux bourgades bourguignonnes, parenté rajeunie qui nous a sans doute valu l'honneur d'être accueillis dans le cadre prestigieux de la salle de réception de la mairie de Chagny, dont M. Francony, premier adjoint, nous a retracé l'histoire et présenté le décor.

Nous fûmes tout aussi sensibles à l'accueil chaleureux que nous réservait Mme Delphine Gautier, adhérente de notre association, dans son beau restaurant du Château de Bellecroix. Peu après midi, nous levâmes, en effet, la séance pour nous rendre dans cette ancienne commanderie hospitalière située à la sortie de la petite ville, en direction de Chalon-sur-Saône. Les voitures particulières, complétées au maximum par les 58 convives, ont pu se ranger en demi-cercle tout autour de la cour d'honneur qui précède la fière façade de l'hôtel-restaurant. Si la première découverte des lieux ne manque pas de panache avec les deux tours à toit conique qui flanquent de leurs hautes silhouettes néo-gothiques le corps principal, le patrimoine le plus ancien du château se situe derrière la façade refaite pour les besoins de l'accueil et de la restauration des clients.

Après le déjeuner dans un joli cadre néo-gothique, notre hôtesse nous a fait découvrir les bâtiments des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles de la commanderie de l'ordre de Malte qui s'était enrichie des terres templières. Certains vestiges remontent même au XII<sup>e</sup> siècle, notamment le portail roman de la chapelle. Mais celle-ci a été en grande partie reconstruite au XV<sup>e</sup> siècle dans un style très sobre. Située sur une des routes de Saint-Jacques de Compostelle, la maison hospitalière s'était en quelque sorte spécialisée dans l'accueil des pèlerins ainsi que dans la formation des chevaliers de Malte. Ces derniers ont probablement eu l'occasion de s'entraîner dangereusement contre les Grandes Compagnies qui avaient investi Chagny vers 1365 !... La chapelle possède encore un carrelage de sol contenant la croix de Malte à huit branches symbolisant chacune une vertu que les moines-soldats devaient cultiver.

Le patrimoine du château de Bellecroix comprend aussi une glacière dont le kiosque rond en pierre a été restauré avec de la brique rouge. À l'entrée du parc s'élève une superbe croix du XV<sup>e</sup> siècle, sculptée sur deux faces, avec la Vierge tenant l'Enfant sur le bras, située au dos du Christ crucifié. Avec son fût de section octogonale et les extrémités de ses branches fleuronées, l'élégant monument semble venir du village voisin de Demigny qui possède la même croix dans son cimetière, nous dit le docteur Néault... Mais déjà notre attention est retenue par le docteur Lotteu, président de l'association « Mémoire et histoire du pays de Chagny », venu nous présenter un personnage bien connu des Chagnotins, tout au moins depuis que leur Ville a acquis la maison que le docteur Loydreau avait occupée dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans la rue de l'Artichaut. Avant d'aller la découvrir, nous écoutons donc les informations très intéressantes sur celui qui avait transformé cette maison de ville selon ses goûts.

Mais qui était, au juste, le docteur Loydreau (1820-1911) ? Médecin-chef de l'hôtel-Dieu de Chagny et maire de la ville de 1860 à 1868, il avait été très estimé pour les nombreux services rendus aux Chagnotins, mais il reste connu aujourd'hui surtout grâce à sa passion pour la photographie alors à ses débuts : de nombreux clichés du camp de Chassey et de la campagne environnante avaient déjà donné lieu à une exposition en 1854. De plus, l'intérêt du savant personnage pour l'archéologie, l'histoire, voire la préhistoire, furent à l'origine de collections dont une bonne partie alimente les musées d'Autun et le Musée Nicéphore Niepce à Chalon. Le docteur Loydreau aimait présenter les trouvailles issues de fouilles ou de diverses recherches, dans sa maison de Chagny, puis dans le château de Neuilly (commune de Maligny, près d'Arnay-le-Duc) construit sur la terre de ses ancêtres. L'architecture intérieure de ces demeures semble avoir été conçue pour la présentation des objets que le médecin aimait montrer à ses invités, aussi bien à Chagny où il s'était installé en 1850, qu'à Neuilly dont le château fut achevé en 1873.

En visitant la maison de Chagny, on comprend, en effet, que le cloisonnement en modestes pièces et les nombreux petits paliers et petits couloirs devaient bien se prêter à la présentation séparée des multiples objets qui fascinaient le docteur Loydreau. Celui-ci allait jusqu'à intégrer certaines trouvailles dans l'architecture elle-même : c'est ainsi qu'on découvre, encore incrustées dans le lambris du salon, des assiettes anciennes en faïence. Quant à l'apparence extérieure de ces résidences, elle révèle partout le goût pour les réminiscences des formes médiévales ou Renaissance. Le perron de la maison de Chagny se situe dans une charmante petite cour intérieure avec un escalier et

une étroite terrasse bordés d'une même balustrade dont la partie sculptée dessine de fins arcs brisés. Car le goût dominant pour l'art gothique se retrouve partout : au-dessus de deux fenêtres jumelles voici un motif trilobé, la grande baie à meneaux du salon est soulignée de deux arcs en accolade, comme aussi les ouvertures ménagées dans le mur latéral du bâtiment sur rue.

Cependant, on est surpris du charme des formes Renaissance lorsqu'elles s'imposent avec les arcs en anses de panier qui soutiennent la petite terrasse reliant l'aile sur rue à l'arrière de la maison : ils dégagent une charmante galerie intime au rez-de-jardin, près de l'escalier latéral accoté contre l'avancée du corps de la façade. Cette dernière, au contraire, reste austère : seul le mur latéral offre des formes et un décor d'apparat. Dans les parties sommitales que l'on aperçoit de loin en venant de la place du Théâtre, s'affirme le besoin de variété, avec les deux tours carrées reliant un pignon légèrement en retrait : la plus étroite est sommée d'un toit couvert de tuiles écailles, tandis que la plus large se termine par une terrasse bordée de petits créneaux ! Les pierres de taille blanches de ces constructions contrastent avec la brique rouge du mur qu'elles enserrent. Notons que cette polychromie audacieuse, mise à l'honneur par l'Art Nouveau à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est accentuée par le décor en céramique qui orne les murs, hélas dérobés à la vue des passants.

En somme, cette architecture est un compromis entre la nostalgie des styles d'un Moyen Âge finissant et les nouveautés de l'époque, notamment le goût d'avant-garde pour la couleur avec de somptueuses céramiques polychromes. Celles-ci sont manifestement issues de la production de Charles Avril qui proposait à Montchanin des motifs artistiques comme les têtes sculptées, parfois enchassées dans un médaillon, et les tableaux contenant des scènes mythologiques en bas-relief. Quant aux sols en grès cérame, certains carreaux à motifs sont de fabrication Perrusson. Si la Ville de Chagny a acquis cette étonnante maison pour en faire un musée, non seulement les locaux semblent destinés à cette fonction, mais l'esthétique de la demeure elle-même est représentative de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle...

Pendant qu'un groupe a découvert la maison Loydreau, l'autre s'est attardé non loin de là, dans le petit théâtre italien placé sous le vocable des « Copiaus », alors que sa façade est plutôt caractéristique d'une élégante habitation privée. En effet, la spacieuse salle de spectacle avait été réalisée par un particulier avant que la maison ne revînt à la Ville... Les groupes s'étant relayés aux deux lieux de visite, nous gagnâmes ensemble les hauts de Chagny où nous étions reçus au « Domaine de la Folie » situé à 300 mètres d'altitude. Le nom charmant de ce lieu interpelle le visiteur : selon les historiens, il désigne un endroit où se déployait autrefois la « folie » de la sorcellerie au cours d'inquiétantes réunions nocturnes !... Quoi qu'il en soit, c'est là que le savant originaire de Beaune, Étienne-Jules Marey (1830-1904) aimait passer des vacances à une époque où l'homme de sciences dispensait déjà des cours au Collège de France.

Il ne manquait jamais de revenir en Bourgogne au moment des vendanges dans ce domaine viticole transmis par sa mère en 1872. Depuis cette date, il a délaissé sa maison de Labergement-lès-Seurre pour s'attacher au domaine de la Folie dont il a aménagé le parc, notamment avec les pierres calcaires ramassées sur la colline lorsque ses vigneron ont dû restaurer le vignoble après la crise du phylloxéra. La veuve du petit-fils de Marey, qui portait le nom d'Étienne Noël-Bouton, nous a réservé un accueil fort jovial, corsé par un humour inaltérable : en compagnie du docteur Lotteau qui a eu l'extrême gentillesse de nous conduire chez cette charmante hôtesse, Mme Noël-Bouton a évoqué l'activité multiforme du savant physiologue, et ceci à travers une conversation improvisée tout à l'opposé d'une conférence dont la rigueur n'aurait pas été appréciée au cours de cette visite agrémentée du caprice de la lumière intermittente des giboulées de mars !

En troquant souvent l'appareil photo contre le parapluie, nous avons pu prendre des clichés « acrobatiques » de ces pittoresques petites constructions en pierre qui se dressent encore par-ci, par-là, dans le grand parc précédant la maison de maître entourée de son vignoble. Nous nous sommes surtout attardés devant deux réalisations intéressantes : l'une, rectangulaire et à demi enterrée, l'autre ronde avec un escalier intérieur, où Marey guettait le vol des oiseaux, armé de son fusil photographique. D'autres aménagements, essentiellement décoratifs, retenaient aussi notre attention : une petite plateforme en pierre sèche à laquelle on accède par une double volée de marches rustiques, ou encore un banc hémisphérique entourant une table, tous deux réalisés avec des dalles calcaires et cernés d'un muret de moellons naturels tout moussus. Lorsque nous quittâmes notre « guide », aussi compétent que spontané, et notre excellente hôtesse, un beau soleil printanier nous éclairait tandis que l'adieu sonore d'un âne gris nous suivait de son appel chaleureux.

## **Les communautés hospitalières Issues de Beaune**

**Installées à Beaune depuis 1452, les Religieuses Hospitalières avaient fait de l'Hôtel-Dieu un établissement modèle, admiré et envié dans toute la région. Cet Hôtel-Dieu était un des plus anciens hôpitaux de cette importance en Bourgogne, avec celui de Tonnerre, son aîné d'un siècle.**

C'est dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, à la suite de la contre-réforme catholique, initiée par le concile de Trente, que de nombreuses villes décidèrent de construire un hôpital digne de ce nom, au service des pauvres. Elles demandèrent alors à Beaune de leur envoyer des sœurs pour organiser leur établissement à l'image du leur. Elles y fondèrent de petites communautés, indépendantes de Beaune, mais qui adoptèrent le règlement, le costume et les usages de leurs fondatrices. Par la suite, Beaune ne pouvant satisfaire à toutes les demandes, quelques-unes de ces nouvelles communautés jouèrent le même rôle dans leur région.

La première fondation se fait en 1634 à Chalon-sur-Saône.

Trente ans plus tard, en 1664, les sœurs de Chalon sont à l'origine de la communauté de Pont-de-Vaux. À partir de cette dernière sont créées celles de Tournus en 1674, qui engendre Louhans en 1688, qui engendre Cuiseaux en 1805 et Dammartin en 1853, de Bâgé-le-Châtel en 1697, de Châtillon-sur-Chalaronne en 1731.

En 1666, Chalon est aussi à l'origine de Villefranche-sur-Saône, dont la descendance sera nombreuse :

- Cluny en 1673, qui engendre Charlieu en 1692, Montmerle en 1853 et Verdun-sur-le-Doubs en 1898 ;
- Beaujeu en 1704, suivi de Thoisy en 1710, de Belleville en 1733, Saint-Amour en 1732, Pont-de-Veyle en 1813, Anse en 1882 et Grandis en 1884.

En 1647, deux sœurs de Beaune et deux postulantes partent à l'hôpital de Grenoble.

En 1663 c'est le tour de Dole où deux religieuses, trois novices et deux postulantes arrivent en voiture le 21 novembre, accompagnées de la Maîtresse et du Beau-Père. Leur communauté aura de nombreuses filles :

- Saint-Jean-de-Losne, Seurre, Auxonne en 1680 (toutes trois en 1680),
- Vesoul en 1683, qui engendrera Belfort en 1754 et Giromagny, en 1878,
- Saint Claude, en 1685, Arbois en 1689, Lons-le-Saunier en 1689 et Salins en 1691, qui sera à l'origine de Nozeroy en 1723 (desservi par les sœurs du Saint Esprit de Poligny) et de Chambéry en 1714 (desservi par les Filles de la Charité)...

En 1667, c'est Besançon qui reçoit de Beaune deux sœurs et deux postulantes, accompagnées de la Maîtresse et du Beau-Père, à la demande du directeur de l'hôpital Saint-Jacques. Elles seront à l'origine des communautés de Baume-les-Dames en 1698, Poligny en 1699 et Pontarlier (où, à la suite de la construction d'un nouvel hôpital terminé en 1700, deux religieuses sont envoyées par Besançon), qui engendre Porrentruy en 1762 et Sion en 1771, qui engendre Fribourg, en 1779, qui engendre Siviriez en 1938.

En 1719 la communauté de Besançon s'agrandit et devient autonome, sous la dénomination de « Filles de Notre-Dame des Sept Douleurs ». Elle essaime en France et en Suisse : Ornans en 1722, Orgelet en 1760, Neuchâtel en 1811, Lucerne en 1823, Villersexel en 1869, Zoug en 1857, Luxeuil en 1882, Le Creusot en 1894 (Hôpital construit par Schneider, desservi jusqu'en 1979 par des sœurs des Filles de Notre-Dame des Sept Douleurs installées par Besançon), Saint-Fargeux en 1898 et Cannes en 1927.

La communauté de Beaune intervient directement pour la création de celles de Paray-le-Monial, en 1680, Arnay-le-Duc en 1696, Chagny en 1700, Couches en 1702, Saulieu en 1739 et Nuits-Saint-Georges en 1813.

Certains de ces hôpitaux n'ont pas conservé pour diverses raisons leurs liens avec Beaune et ont été repris par d'autres congrégations. Dans le diocèse de Dijon, les Sœurs de Notre-Dame de la Charité à Auxonne, celles de Saint-Joseph de Cluny à Saint-Jean-de-Losne, la Présentation de Tours à Seurre et la Providence de Talant à Arnay-le-Duc.

À Besançon, l'archevêque Monseigneur Antoine-Pierre de Grammont (1614-1698), rédige, en 1696, pour les hospitalières de son diocèse, une règle qui diffère sur plusieurs points de celle de Beaune et qui sera maintenue par son neveu Pierre Joseph de Grammont. Les sœurs se rebellent et, après de nombreuses péripéties, seules celles de Dole et de Salins, dépendant de l'évêché de Saint-Claude, conservent le règlement des hospitalières de Sainte-



Marthe. Les autres communautés de Besançon, Arbois, Vesoul, Auxonne, Lons et Seurre, prennent le nom des Filles de Notre-Dame des Sept Douleurs.

En 1939, la **Congrégation des Soeurs Hospitalières de Sainte-Marthe de Beaune** regroupe les communautés suivantes :

Dans le diocèse de Lyon, les hôpitaux de Villefranche, Belleville et Beaujeu,

Dans celui de Dijon, les hôpitaux de Beaune et Nuits-Saint-Georges,

Dans celui de Belley, les hôpitaux de Bâgé-le-Chatel, Châtillon-sur-Chalaronne, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Thoissey,

Dans celui de Saint-Claude, l'hôpital de Dole.

À partir de cette date, les supérieures ne sont plus élues par leur communauté mais par l'assemblée de la Congrégation, et les religieuses peuvent changer de communauté en fonction des besoins et des affinités.

Lors de la première assemblée générale de 1940, la Congrégation comprenait 106 membres. En 2008 elles ne sont plus que treize.

Les archives des communautés constituant la Congrégation ont été conservées à Beaune chez les sœurs qui vivent dans l'ancien couvent des Cordeliers puis confiées en janvier 2009 aux Archives municipales de Beaune.

En janvier 1962, la Sacrée Congrégation des Religieuses de Rome approuve les statuts de la **Fédération des Religieuses Hospitalières issues de Beaune en France** dont les membres sont les familles suivantes :

- les religieuses hospitalières de Sainte-Marthe de Beaune ;
- les religieuses hospitalières de Sainte-Marthe de Paray-le-Monial qui regroupe les communautés de Chalon-sur-Saône, Cluny, Tournus, Louhans et Verdun-sur-le-Doubs (dont les archives sont à Château-Renaud) ;
- les religieuses hospitalières de Besançon, Filles de Notre-Dame des Sept douleurs qui regroupent Vesoul, Arbois, Lons-le-Saunier, Salins, Poligny, Ornans, Semur, Belfort, le Creusot, Saint-Ferjeux et Cannes ;
- Les religieuses hospitalières de l'hôpital Saint-Joseph de Pontarlier.
- Les religieuses hospitalières de Notre-Dame de Gray.
- Les religieuses hospitalières de Sainte-Marthe de Charlieu.

En 1974, Rome approuve les statuts d'une **Fédération suisse** qui comprend les communautés de Fribourg (1781) – qui a créé plusieurs communautés en Afrique, notamment au Rwanda –, de Sion (1773) qui a créé une communauté au Togo, de Lucerne (1830), de Soleure (1788), de Porrentruy (1765), de Delémont (1851).

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, un grand nombre de ces communautés disparaissent, souvent par manque de recrutement, parfois par suite de la laïcisation de l'hôpital.

Sources :

Archives des sœurs hospitalières de Beaune déposées depuis janvier 2009 aux Archives municipales de Beaune.

Georges Chevaillier

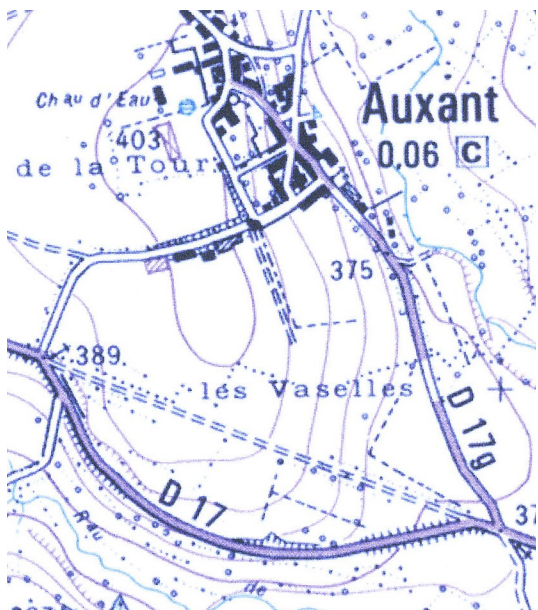
\* \*  
\*

## La « renaissance » de quelques croix du canton de Bligny-sur-Ouche

Dans l'ouvrage sur les croix de chemin du canton de Bligny-sur-Ouche, publié par le CBEH en septembre 2008<sup>1</sup>, certains ouvrages étaient à terre, soit endommagés par des accidents, soit n'ayant pu être relevés. Cette situation a évolué dans un sens positif pour les trois croix décrites ci-après.

### Croix de chemin d'Auxant (AX4)

Coordonnées UTM : 0622,890 et 5219,720.



Les éléments de cette croix étaient déposés dans la ferme de Mme et M. Lucien Boccard à Auxant. Ces derniers s'étaient retrouvés propriétaires de cet ouvrage, dans les années 1990, après avoir été tributaires du terrain par le remembrement. Ils avaient dû déposer la croix en raison du risque encouru par l'ouvrage du fait de la présence de bétail sur la parcelle à usage de prairie.

Les propriétaires avaient le désir de redresser cette croix mais souhaitaient un emplacement proche de leur domicile dans le bourg, afin d'assurer un entretien plus facile. Pour sa part la municipalité préférait la remise en place de la croix au carrefour de la D17 et de la VC n° 3 vers Auxant, cette croix y figurant sur une version ancienne de la carte IGN au 1/25000.

Un compromis a été trouvé pour réimplanter la croix à son emplacement figuré sur l'extrait ci-contre (à côté du point 389) mais sur un espace public communal.

La croix a été restaurée et remise en place par les soins de Mme et M. Boccard et à leurs frais, avec le concours de M. Ladarre, tailleur de pierre à Crugey, qui a fourni une partie manquante du piédestal et effectué l'ensemble des travaux de rénovation, dont la bonne qualité est à souligner.

Un article du *Bien Public* daté du 28 mai 2009 relate cet heureux dénouement.

Le piédestal reconstitué a une hauteur totale au dessus du sol de 134 cm et ses éléments sont de section carrée : base de 75 cm de côté et 22 cm de haut ; dé de 55 x 55 pour une hauteur de 1 m. La description des autres parties du monument figure dans l'ouvrage précité.

La croix rénovée dresse sa haute silhouette d'environ 4,3 m d'envergure et contribue à marquer fortement le paysage environnant relativement plat, de cultures et de prairies.

(Photo ci-contre n° 6637 du 11 septembre 2009)



<sup>1</sup> SALAT (Jean), *Les croix de chemin et de village du canton de Bligny-sur-Ouche. Étude et inventaire*, Beaune, Centre beaunois d'études historiques, 2008, 227 p.

**Croix de chemin à Crepey AU1**

Cette croix est décrite à la page 70 de l'ouvrage précité. Il y est signalé que la croix avait dû être déposée en 2007, une racine du gros tilleul, situé à proximité, ayant menacé la stabilité de l'ouvrage.

Depuis cette date, la municipalité d'Aubaine, dont dépend le hameau de Crepey, a pu remettre en place la croix en l'écartant un peu de l'arbre et après une rénovation de qualité.

L'inscription INRI, qui n'était pas lisible sur l'ouvrage non rénové, apparaît maintenant sur l'original du cliché ci-dessous (n° 6646 11 septembre 2009).



**Vue d'ensemble au pied du tilleul  
N° 6550 23 août 2009**

**Croix de chemin de Crugey (au sud du village) CR2**

Cette croix de la commune de Crugey, décrite à la page 136 de l'ouvrage précité, avait été ruinée suite à un accident survenu début 2008. L'ouvrage a été très bien restauré par le propriétaire, comme en témoignent les clichés ci-après.



**La croix rénovée (N° 6643 11 septembre 2009)**



**Vue d'ensemble  
(N° 6641 11 septembre 2009)**

L'original de la photo n° 6643 de la croix laisse apparaître les trois points de cassure légèrement plus clairs que le reste du matériau calcaire.

## Tableau des mesures les plus courantes en usage dans le pays beaunols

Dans le précédent bulletin (n° 110, janvier-février 2010), le texte d'introduction à la première partie de ce tableau, consacrée aux mesures de longueur, avait brossé à grands traits l'histoire des poids et mesures. Il n'est donc pas utile de la reprendre ici.

Rappelons seulement que, durant tout le Moyen Âge et l'Ancien Régime, il existe sur une même période les mesures royales, les plus stables et les mieux affirmées, les mesures seigneuriales tolérées par le pouvoir royal, mais éminemment variables d'un lieu à l'autre, et surtout les mesures locales ou coutumières qui pullulent malgré les restrictions seigneuriales et communales. Cependant, pour les mesures de surface, la base générale est la référence germanique au pied de Drusus<sup>1</sup>, autrefois utilisé pour la construction du *Limes*.

Il est bien difficile de savoir si les ordonnances réitérées par le pouvoir central – François I<sup>er</sup> en 1540, Henri II en 1558, Louis XIII en 1668<sup>2</sup> – pour imposer dans tout le royaume un « pied de roi » et un seul aunage, ont produit leurs effets. Les usages semblent perdurer, avec leurs exceptions et leurs altérations, durant tout l'Ancien Régime.

Pour la Bourgogne du nord, la mesure champenoise est usitée généralement dans le bailliage de Chaumont, à Langres, Recey-sur-Ource, Laignes, Grancey-le-Château, Montsaugéon, Bourbonne, etc. et quelquefois dans une partie des cantons de Selongey, Fontaine-Française, Recey et Montigny-sur-Aube. Entre Dijon et Chalon, c'est la coutume de Bourgogne qui prévaut. Mais la mesure de Beaune n'est pas celle de Dijon, et celle de Seurre n'est pas celle de Verdun<sup>3</sup>.

Au sud de la Bourgogne sont utilisées des mesures agraires faisant référence aux semailles : bichetée, boisselée, mesure, coupe sont des termes remplaçant l'arpent ou la soiture en Charollais, Mâconnais, Bresse, Brionnais. Dans ce cas, les surfaces agraires épousent toutes les variations locales des mesures de capacité.

Cependant, les mesures « forestières » ont cours dans tout le royaume, contrairement aux autres mesures de surface qui sont dites coutumières.

À la veille de la Révolution, les scientifiques du Corps royal du Génie<sup>4</sup> recommandent une mesure unique, le « pied national » ou français, subdivisé en 10 pouces, le pouce en 10 lignes, etc. Inversement, 10 pieds formeraient la perche nationale, etc. Puis un carré de 10 perches de côté aurait formé l'arpent national ... En réalité, surtout en ce qui concerne les mesures de surface, les bouleversements métrologiques imposés par la Commission révolutionnaire des Poids et Mesures – le centiare, l'are et l'hectare – ne parviennent que très tardivement à supplanter le journal, la soiture, l'ouvrée et l'arpent qui se retrouvent partout au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est même encore le cas en plein XX<sup>e</sup> siècle, comme le montre la loi du 3 janvier 1924 fixant les usages locaux dans le département de la Côte-d'Or<sup>5</sup>. Aujourd'hui toutefois, l'usage du journal se fait rare, mais nul n'est surpris de voir un finage mesuré en ouvrées. Il est même probable qu'inconsciemment, on accorde plus de valeur à une vigne évaluée en ouvrées plutôt qu'en hectares. Tant est forte et précieuse la coutume ...

### Remarque

Le tableau ci-après indique des mesures dont les valeurs sont directement données par les auteurs, ou lorsqu'ils donnent des équivalences, le produit de ces équivalences. La plupart du temps toutefois, à l'intérieur d'une

<sup>1</sup> HOCQUET (Jean-Claude), *La Métrologie historique*, Paris, PUF, 1995, (« Que Sais-Je ? »), n° 2972), 127 p. ainsi que *Métrologie agraire antique et médiévale, Actes de la table ronde d'Avignon, 8 et 9 décembre 1998*, dir. François Favory, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, (« Annales littéraires de l'Université de Besançon », série « Environnement, sociétés et archéologie », 4), 190 p. et Dion (Roger), *Histoire du vin et de la vigne des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion 1991 - XII-768 p.

<sup>2</sup> HOCQUET (Jean-Claude) *op. cit.* note 1, p. 26.

<sup>3</sup> BAILLY (F.), « Notice sur les anciennes mesures de Bourgogne », *Mémoires [de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune]*, t. XXVI, 1901, p. 173-223 ; t. XXVII, 1902, p. 155-210 ; t. XXVIII, 1903, p. 177-265, t. XXIX, 1904, p. 223-306. Bailly cite la plupart des érudits locaux : Bigarne, Rossignol, Courtépée, Gandelot, Aubertin, Victor Dumay, Louis Cyrot, notamment.

<sup>4</sup> Prieur du Vernois, plus tard Prieur de la Côte d'Or, né à Auxonne, préconise d'utiliser comme étalon une règle reproduisant la longueur du pendule à la seconde pour servir de base à un « pied national », décliné ensuite sur le mode décimal.

<sup>5</sup> FYOT (Louis), *Codification des usages locaux du département de la Côte-d'Or, effectuée en application de la loi du 3 janvier 1924 par la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or*. Dijon, L. Lépagnez, 1934, 183 p.

suite de multiples, on relève chez les auteurs même des écarts de quelques dixièmes d'unités par rapport aux valeurs obtenues par le calcul.

Par ailleurs, pour une mesure donnée, à une période donnée, plusieurs auteurs ne donnent pas toujours des valeurs exactement concordantes. Ces variations peuvent avoir une origine coutumière locale non précisée. Les valeurs extrêmes sont alors indiquées dans le tableau.

Ce tableau n'est ni exhaustif ni infallible. Il a pour simple vocation de rassembler et d'organiser des sources éparses et demande à être constamment complété et corrigé.

Yvette Darcy

#### Sources utilisées dans le tableau ci-après :

- 1 - ARABEYRE (Patrick), BATHÉLIER (Maurice), *Atlas de Cîteaux, le domaine de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> Siècle*, Précy-sous-Thil, Éditions de l'Armançon, Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or, 1998, 128 p. ;
- 2 - BAILLY (F.), « Notice sur les anciennes mesures de Bourgogne », *Mémoires [de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune]*, t. XXVI, 1901, p. 173-223 ; t. XXVII, 1902, p. 155-210 ; t. XXVIII, 1903, p. 177-265, t. XXIX, 1904, p. 223-306. Bailly cite la plupart des érudits locaux : Bigarne, Rossignol, Courtépée, Gandelot, Aubertin, Victor Dumay, Louis Cyrot, notamment.
- 3 - CHARBONNIER (Pierre) (dir.), *Les anciennes mesures locales du Centre-Est d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2005, (« Histoires Croisées »), 402 p. ;
- 4 - COURTÉPÉE (Abbé), *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne*, 2<sup>e</sup> édition augmentée de divers mémoires et pièces, Dijon, V. Lagier, 1847-1848, 4<sup>e</sup> volume, p. 760-768 ;
- 5 - DION (Roger), *Histoire du vin et de la vigne des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1991, XII-768 p. ;
- 6 - FYOT (M<sup>e</sup> Louis), *Codification des usages locaux du département de la Côte-d'Or, effectuée en application de la loi du 3 janvier 1924 par la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or*, Dijon, L. Lépagnez, 1934, 183 p. ;
- 7 - GAFFIOT (Félix), *Dictionnaire Latin-français*, nouvelle édition, Paris, Hachette, 2000 ;
- 8 - HOCQUET (Jean-Claude), *La Métrologie historique*, Paris, PUF, 1995, (« Que Sais-Je ? », n° 2972), 127 p. ;
- 9 - LUCOTTE, NOIROT, *Nouveau système des poids et mesures*, Dijon, 1813. L'ouvrage donne, outre un tableau d'équivalences très complet, les poids et mesures tolérés dans le commerce de détail par le décret du 12 février 1812 ;
- 10 - MOINGEON (Yvonne), Notes du fonds 36Z, Archives Municipales de Beaune ;
- 11 - MOLIN (Amable), « L'unité de mesure », *Mémoires [de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune]*, t. XXVII, 1902, p. 149-153 ;
- 12 - PERRENET (Pierre), *Les Usages locaux de la Côte-d'Or suivis de la nomenclature des communes et hameaux du département, avec l'indication de l'ancienne coutume*, Dijon, E. Nourry libraire-éditeur, 1901, 140 p. ;
- 13 - RAUZIER (Jean), *Finances et gestion d'une principauté au XIV<sup>e</sup> siècle, le Duché de Bourgogne de Philippe le Hardi, 1364-1384*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 1996, IX-766 p., p. 713-714 ;
- 14 - SAINT JACOB (Pierre de), *Les Paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, réédition Dijon, Éditions universitaires de Dijon, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, Caen, diffusion CRHQ, Université de Caen, 1995, (« Bibliothèque d'histoire rurale », 1), 643 p. ;
- 15 - *Métrologie agraire antique et médiévale, Actes de la table ronde d'Avignon, 8 et 9 décembre 1998*, dir. François Favory, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, (« Annales littéraires de l'Université de Besançon », série « Environnement, sociétés et archéologie », 4), 190 p. Notamment, article de PORTET (Pierre), « Les mesures agraires d'Arles, de l'Antiquité à l'époque moderne : enquête sur la définition multi-séculaire d'un système métrologique », p. 167-174.
- 16 - *Texte de la Coutume du Duché de Bourgogne avec les Nottes de Dumolin, augmentées de quelques autres Nottes, et du règlement des décrets fait en 1614 ...* - A Dijon, chez A. Michard, imprimeur et marchand, 1677, 489p.
- 17 - Sites internet (adresses à jour au 30 avril 2010) : [http://jeanmarie.robert.free.fr/mesures\\_anciennes.htm](http://jeanmarie.robert.free.fr/mesures_anciennes.htm) ; <http://smdsi.quartier-rural.org/histoire/precurs.htm> ; <http://archaero.com/archeo101.htm> ; <http://pagesperso-orange.fr/longueur.masse.temps/> ; <http://morel.and.co.free.fr/mesures.html> ; <http://www.industrie.gouv.fr>

Dénomination des mesures anciennes	Equivalences	Valeur en système métrique	Références des sources
<b>SURFACES AGRAIRES</b>			
Ouvrée (vigne), journal (labour), soiture (fauchaison) : surfaces théoriquement travaillées dans la journée Bichérée ou bichetée, boisselée, setérée ou setier, coupée : surfaces ensemencées respectivement avec un bichet, un boisseau, un setier, une coupe de grain Andain : surface fauchée d'un coup de faux			
<b>PÉRIODE GALLO-ROMAINE</b>			
Centurie carrée romaine	100 heredia	50 ha	15
Heredium carrée romain	2 jugères	50,75 a	8, 15
Jugère romain	2 actii	25 à 25,80 a	7, 8, 15
Actus carré romain		12,66 à 12,90 a	7, 15
Perche carrée romaine		9 ca	15
Arepennem ou arpent gaulois =	½ jugère ou 14400 pieds carrés romains	12,57 a	2
<b>MESURES DE CHARLEMAGNE</b>			
Manse	60 journaux ou jugères	15,22 ha	8
Arpent de Charlemagne	4 arpents gaulois = 100 perches carrées	50,30 a	2
Perche carrée de Charlemagne		50,30 ca	2
<b>MOYEN ÂGE</b>			
Manse royal de 994	90 jugères	23,38 ha	8
Setérée de Bourgogne XIV <sup>e</sup> siècle		env. 1,6 ha	13
Setier de Beaune XIV <sup>e</sup> siècle	1 arpent de Paris	34,19 a	2
Arpent de Bourgogne XIV <sup>e</sup> siècle (de vigne ou pré)	90 cordes carrées de Bourgogne XIV <sup>e</sup> siècle	48,12 a	13
Corde carrée de Bourgogne XIV <sup>e</sup> siècle		53,47 ca	13
Arpent de roi XV <sup>e</sup> siècle	100 perches carrées XV <sup>e</sup> siècle	50,75 a	8
Perche carrée du Châtelet de 22 pieds XV <sup>e</sup> siècle		50,70 ca	8
<b>PÉRIODE MODERNE</b>			
Arpent royal avant 1670		51,61 a	8
Arpent royal ou forestier ou arpent d'ordonnance de 1670	100 perches carrées de 22 pieds de roi de côté (1670) = 4 mesures	51,07 a	2, 3, 4, 5, 8, 10, 14, 23
Mesure, boisselée ou coupée de bois usitées à Louhans et dans le Chalonnais	1/3 du grand journal de Bourgogne	11,43 à 15,19 a	4, 10
Mesure de bois de Bourgogne XVII <sup>e</sup> siècle	4 coupes de Bourgogne XVII <sup>e</sup> siècle	51,07 a	16
Coupe de bois de Bourgogne XVII <sup>e</sup> siècle		12,77 a	2, 16
Coupée de Saône-et-Loire		3,96 à 4,45 a	10
Perche carrée forestière	environ 14 toises carrées de Paris 1670	51,07 ca	2
Arpent ordinaire de 20 pieds carrés de roi ou ancien arpent de 100 perches carrées de roi		42,21 a	5, 9, 10
Arpent de Paris	900 toises carrées de Paris = 100 perches carrées de 18 pieds de roi	34,19 a	2, 10, 17
Arpent coutumier de Bourgogne	449 perches carrées de Bourgogne de 9 pieds 6 pouces	42,70 à 42,76 a	2, 4, 23
Arpent coutumier du nord de la Saône et Loire	440 perches carrées de Bourgogne de 9 pieds 6 pouces	41,90 a	2, 4, 9, 10, 14
Arpent d'Autun	1 ¼ journal = 10 ouvrées = 450 perches carrées	42,85 a	2
Arpent d'Arnay-le-Duc et Bligny sur-Ouche	576 perches carrées	54,83 a	2

Arpent de Bourgogne usité à Beaune et en Saône et Loire	1 ½ grand journal = env. 12 ouvrées = env. 540 perches carrées	51,42 a	2, 3, 4
Arpent de Côteaux usité à Gergueil		51 a	1
Petit arpent de Volnay XVII <sup>e</sup> siècle	env. 8 ouvrées = 360 perches carrées	34,28 a	2
Bichetée Saône-et-Loire	1200 toises carrées de Paris de 6 pieds de côté	45,48 a	10
Boisselée usitée pour les chènevières	400 toises carrées de Paris	11,37 a	3, 10
Grande soiture ou Grand journal ou journal de Dijon, usité à Beaune	360 perches carrées de Bourgogne = environ 8 ouvrées	34,28 a	2, 3, 4, 9, 10, 14, 23, 16
Soiture ou journal de Côteaux usité à Meursault		34,50 a	1
Petit journal d'Auxois ou Petite soiture ou Fauchée	240 perches carrées de Bourgogne	22,85 a	2, 3, 4, 9, 14, 23
Journal de 360 perches de 8 pieds 3 pouces		25,85 a	9
Andain de Beaune usité en plaine de Saône		1 à 2 a	9
Ouvrée du Beaunois	45 perches carrées de Bourgogne	4,28 a	2, 3, 9, 10, 14
Ouvrée de Côteaux usitée à Meursault		4,30 a	1
Ouvrée du Dijonnais	50 perches carrées	4,76 a	2
Ouvrée champenoise		3,59 a	2
Ouvrée de 60 perches de 7 pieds 6 pouces		3,56 a	11
Ouvrée de l'Auxois		5,71 a	2
Perche carrée champenoise	68 pieds carrés de roi	7,17 ca	2
Perche carrée de Paris	9 toises carrées de Paris = 324 pieds carrés de roi	34,19 ca	2, 9
Perche de 400 pieds carrés de roi		42,21 ca	3, 5
Perche de 484 pieds carrés de roi		51,07 ca	5
Perche carrée de Bourgogne de 9 pieds 6 pouces de côté		9,52 ca	3, 4, 11, 14, 23, 16
Perche carrée de Côteaux usitée à Meursault		9,50 ca	1
Perche carrée de 22 pieds de roi de côté		51,08 ca	11, 23
Perche carrée de 8 pieds 3 pouces		7,18 ca	11
<b>PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ET PREMIER EMPIRE</b>			
Myriare an X		100 ha	23
Arpent an X		1 ha	23
Perche carrée an X		1 a	23
Arpent métrique de 1812		100 a	9, 23
<b>PÉRIODE CONTEMPORAINE</b>			
<b>XIX<sup>e</sup> siècle</b> : mesures utilisées à Auxonne, Dijon, Gevrey, dans les cantons de Beaune Nord et Sud, Nolay, Nuits, Saint-Jean-de-Losne, Seurre, Arnay-le-Duc, à Bouilland, Bessey-en-Chaume et Crépey (à Bouilland on mesure la terre de vallée à l'ouvrée de 4,28 a et la terre de coteau au journal de 34,28 a)			
Arpent forestier		51,07 a	12
Journal		34,28 a	12
Soiture ou fauchée		34,28 a	12
Ouvrée		4,28 a	12
<b>XIX<sup>e</sup> siècle</b> : mesures utilisées dans le canton de Bligny-sur-Ouche sauf Bouilland, Bessey-en-Chaume et Crépey, dans le canton de Pouilly-en-Auxois			
Arpent forestier		51,07 a	12
Journal		22,85 a	12
Soiture ou fauchée		22,85 a	12
Ouvrée		4,28 a	12
<b>XIX<sup>e</sup> siècle</b> : mesures utilisées à Châteauneuf-en-Auxois, Commarin et Vandenesse			
Grand Journal		34,28 a	12
Petit Journal		22,85 a	12

<b>XX<sup>e</sup> siècle : loi de 1924 - mesures utilisées à Arnay, Bligny, Nolay, Pouilly</b>			
Soiture		33 a	6
Journal		22,85 a	6
<b>XX<sup>e</sup> siècle : loi de 1924 - mesures utilisées à Auxonne, Genlis, Beaune, Nuits, Nolay, Dijon, Gevrey, Liernais, Semur, Saulieu, Seurre et Saint-Jean-de-Losne</b>			
Soiture		34,28 a	6
Journal		34,28 a	6
<b>PETITES SURFACES</b>			
<b>PÉRIODE GALLO-ROMAINE</b>			
Pas carré romain (passus)		2,25 m <sup>2</sup>	15
Coude carré romain (cubitus)		0,20 m <sup>2</sup>	15
Pied carré romain (pes)		0,087 m <sup>2</sup>	7, 15
<b>MESURES DE CHARLEMAGNE</b>			
Pied carré de Charlemagne		10,55 dm <sup>2</sup>	2, 10, 23
<b>PÉRIODE MODERNE</b>			
Toise carrée de Bourgogne de 7 pieds 6 pouces de côté		5,93 m <sup>2</sup>	3, 4, 10, 11, 23
Toise carrée de Paris de 6 pieds de côté		3,79 m <sup>2</sup>	1, 10, 23
Pied carré de roi avant 1670		1,26 m <sup>2</sup>	2
Pied carré de roi de 1670	144 pouces carrés de roi	10,55 dm <sup>2</sup>	1, 2, 11, 23, 16
Pied carré usuel		10,11 dm <sup>2</sup>	2
Pouce carré de roi avant 1670		87,93 cm <sup>2</sup>	2
Pouce carré de roi de 1670	144 lignes carrées	7,328 cm <sup>2</sup>	2, 10, 11, 23
Ligne carrée	144 points carrés	5,088 mm <sup>2</sup>	2, 11, 23
<b>PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ET PREMIER EMPIRE</b>			
Déciare an X		10 m <sup>2</sup>	
Centiare an X		1 m <sup>2</sup>	23
Milliare an X ou Pied carré métrique		10 dm <sup>2</sup>	23
Toise carrée métrique de 1812		4 m <sup>2</sup>	9

\* \*  
\*

### PRIX VERGNETTE DE LAMOTTE 2010

Le prix Alfred de Vergnette de Lamotte récompense des travaux récents (ouvrage, ensemble de contributions...) relatifs à l'histoire de la vigne, du vin et des vigneron en Bourgogne.

Les chercheurs souhaitant concourir sont invités à adresser leur candidature ainsi que deux exemplaires de leurs travaux (un seul exemplaire pour les tapuscrits) à l'adresse suivante :

Centre d'histoire de la vigne et du vin  
1 rue du Tribunal  
21200 Beaune

**Date limite de réception des candidatures : Samedi 4 septembre 2010**